

À l'ouverture de la séance du 14 avril 2022, 28 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 20 membres présents, 8 procurations).

1. Motions du CA

1.1 Motion du Conseil d'administration « l'extrême droite, ses valeurs et ses idées constituent une menace pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, lieu d'émancipation par les savoirs, de vie sociale et de développement de l'esprit critique »

La motion du Conseil d'administration est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

1.2 Motion du Conseil d'administration contre le déclassement d'une chargée de recherche à la désignation du / de la directeur.rice du Centre Jacques Berque de Rabat

La motion du Conseil d'administration est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

2. Procès-verbal du CA

2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 10 mars 2022

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 10 mars 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3. Prospective et moyens

3.1 Demande de subvention de l'Institut Confucius

La demande de subvention de l'Institut Confucius, d'un montant de 10 000 €, est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 19 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, 1 membre porteur d'une procuration s'est absenté en cours de séance.

3.2 Financements CVEC : bilan des actions conduites en 2021

Le bilan des actions financées par le produit de la CVEC conduites en 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour. Un membre porteur d'une procuration a regagné la séance ; un autre membre est parti en cours de séance.

3.3 Logement étudiant - CAMPUS BELLE BEILLE - Parcelle IS62 - Remise partielle à l'Etat pour aliénation

Le principe d'utilisation d'une quotité de l'emprise foncière de la parcelle cadastrale IS n°62, située à Angers, boulevard Lavoisier au profit d'un projet de construction d'un bâtiment à usage de logements dans le cadre du "plan 60 000 logements étudiants" est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour, 1 membre porteur d'une procuration est parti en cours de séance.

Une déclaration d'inutilité en vue du déclassement sera soumise ultérieurement au Conseil d'administration, au regard de la surface dûment arrêtée.

3.4 Adhésion 2022 à l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements

L'adhésion 2022 à l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements, d'un montant de 21 235,05 € est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3.5 Appel à cotisation UNESS 2022 – Faculté de santé

L'appel à cotisation UNESS 2022, d'un montant de 40 887 € est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

4. Ressources humaines

4.1 Création de postes dans le cadre de la convention territoire universitaire de santé

Les postes de chefs de clinique associés suivants :

- Chef de Clinique Assistant Radiologie au CH du Mans,
- Chef de Clinique Assistant de territoire en Médecine d'urgence au CH du Mans,
- Chef de Clinique Assistant Santé Publique au CH de Laval et CH du Mans,

créés en anticipation de la rédaction de la seconde convention TUS afin de couvrir les vagues de recrutement 2022-2025 et 2023-2026 sont approuvés.

Ces postes sont approuvés sous réserve de financements associés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

4.2 Création du comité social d'administration de l'Université d'Angers et fixation des parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité

La création du comité social d'administration de l'Université d'Angers et la fixation des parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

La délibération n° CA056-2011 du 20 juin 2011 portant création du comité technique et la délibération n° CA067-2012 du 10 juillet 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont abrogées à compter du 1^{er} janvier 2023.

5. Recherche

5.1 Cadre général des prestations de service en recherche – Tableau récapitulatif des coûts

Le tableau récapitulatif des coûts du cadre général des prestations de service en recherche est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

5.2 Cadre général des prestations de service en recherche – Liste des plateaux et plateformes

La liste des plateaux et plateformes du cadre général des prestations de service en recherche est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

5.3 Demande de subvention FEDER - Chaire AAPRO (Avantage et Acceptabilité des Protéines alternatives)

La demande de subvention FEDER est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6. Enseignement et conventions

6.1 Conventions d'application Formasup

6.1 a) Convention d'application Formasup UFR ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6.1 b) Convention d'application Formasup IUT Angers-Cholet

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6.1 c) Convention d'application Formasup UFR Sciences

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*

Signé le 20 avril 2022